

Règlement du concours **Tout le monde gagne**

Dexia Banque Internationale à Luxembourg s.a., 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg (ci-après « Dexia BIL »), organise le concours intitulé « **Tout le monde gagne** » lors de la Foire de l'Étudiant, les 11 et 12 novembre 2010 à Luxexpo. Les lots mis en jeu sont les suivants :

iPad	4
TELEVISEUR LCD SAMSUNG	4
APPAREIL PHOTO SAMSUNG ST550	4
LAPTOP SONY VAIO	4
ice watch blanche	9
ice watch noire	9
MIXER PLONGEANT BRAUN	4
SENSEO QUADRANTE NOIR PHILIPS	10
ASPIRATEUR FC8146/01 PHILIPS	4
trolley en kevlar	10
MICRO-ONDES 20 LITRES DELONGHI	6
CROC TIME TEFAL SM1501	8
PHILIPS DVD DVP3580	4
BOUILLOIRE PHILIPS HD4646/70	6
BOUILLOIRE BOSCH TWK6008	4
tasses café lots par 4	8
TOASTER BOSCH TAT6108	10
ballon de foot	20
étui pour ordi portable	20
set de bureau	20
parapluie	100
sac à bandoulière	50
sac bandoulière en kevlar	50
sac de sport	50
shopping basket	20
siège gonflable	20
superbag	50
ballon de plage	100
bonnets hiver	200
canards	1'500
casquettes cotton	200
crayons	400
echarpe	200
grattoir dexia	150
sticky notebook	200
taspis souris	200
jeu de cartes	200
latte 30 cm	50
mosquetons	100
porte-mine	300

porte-monnaie	200
stylo à bille	1'000
plumier	200
clip clignotant	100

Le concours démarre le [11 novembre 2010](#) et se termine le [12 novembre 2010 à la fermeture du stand Dexia BIL](#).

Article 1.

Le concours est ouvert à toute personne de 1 à 22 ans inclus.

Article 2.

La participation au concours se fait exclusivement sur le stand Dexia BIL lors de la Foire de l'Étudiant. La participant tire au hasard un ticket dans une urne et reçoit un lot présent sur le numéro d'étagère du stand correspond au numéro inscrit sur le ticket tiré.

Article 3.

Par la seule transmission de ses coordonnées, le participant déclare accepter formellement que celles-ci soient publiées au cas où il serait désigné comme gagnant. Dans le cas d'un participant mineur, les parents devront au préalable donner leur autorisation pour la transmission de ses coordonnées.

Article 4.

Le gain est nominatif, incessible et non échangeable.

Article 5.

Une seule participation par participant est acceptée. Si le participant est identifié comme ayant déjà participé, sa participation sera immédiatement annulée.

Article 6.

Le prix remporté ne peut être échangé contre d'autres produits ou services ni contre de l'argent.

Article 7.

Les participants sont censés avoir accepté formellement le contenu du présent règlement. La participation au concours implique l'acceptation inconditionnelle dudit contenu. Aucune contestation en la matière ne sera prise en considération.

Article 8.

Outre le présent règlement, aucune information ultérieure relative à ce concours ne sera communiquée ni par téléphone ni par écrit.

Article 9.

Le règlement du concours peut être obtenu sur demande à l'étude de huissier de justice de Carlos Calvo, Etude Carlos CALVO - KURDYBAN – LISÉ
7 rue Pierre Federspiel - BP. 2625 L - 1026 LUXEMBOURG.

Article 10.

Dexia BIL se réserve le droit de suspendre à tout moment le concours en cas de force majeure ou en raison de circonstances indépendantes de sa volonté, et ce,

sans aucune possibilité de dommages-intérêts pour les participants ou toute autre personne.

Article 11.

Si Dexia BIL décide d'annuler le présent concours en cas de force majeure ou en raison de circonstances indépendantes de sa volonté, elle ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences éventuelles de pareille décision. En outre, Dexia BIL ne peut être tenue pour responsable de problèmes techniques de quelque nature que ce soit.

Article 12.

Les correspondances relatives au présent concours doivent être envoyées par lettre recommandée à l'adresse suivante au plus tard trois jours ouvrables après la fin du concours :

Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Brand Management & Coordination, 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Article 13.

Dexia BIL peut utiliser les informations collectées à des fins de marketing direct. Les participants peuvent s'opposer à l'utilisation de ces données à de telles fins. Ils peuvent exercer leur droit d'accès et de modification en s'adressant par écrit à Dexia BIL, Brand Management & Coordination, 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Article 14.

Le présent règlement est déposé chez huissier de justice **Etude Carlos CALVO - KURDYBAN – LISÉ** 7 rue Pierre Federspiel - BP. 2625 L - 1026 LUXEMBOURG. Il est régi par la loi luxembourgeoise. Les tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg seront seuls compétents pour toute contestation entre un participant et Dexia BIL.